

## NOTE EXAMEN ARTICLE 98-1

<b>DATE</b>	<a href="#">Calendrier sur le site du CNB</a>  A l'EDASE, l'examen a lieu à minima une fois par an aux alentours des mois de février / mars
<b>LIEU</b>	Tous les CRFPA de France ( <del>CRFPA</del> )
<b>INSCRIPTION</b>	Votre dossier devra être envoyé par LRAR au CRFPA de votre choix et devra comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La demande d'inscription à l'examen accompagné d'une attestation sur l'honneur relative au nombre de session d'examen,</li> <li>- Copie de la décision définitive statuant sur votre demande d'inscription au Tableau (arrêté + certificat de non-appel)</li> <li>- Copie de vos justificatifs d'identité et de domicile</li> <li>- Un chèque de règlement des frais d'inscription (500 € pour l'EDASE)</li> </ul>
<b>CONVOCATION</b>	Une convocation individuelle vous sera adressée au moins un mois avant la date de l'examen
<b>PROGRAMME</b>	Le programme est fixé par l'arrêté du 30 avril 2012 ( <del>CRFPA</del> )
<b>SUJET</b>	Les sujets sont arrêtés par le jury
<b>EXAMINATEUR</b>	Un universitaire, un magistrat, un avocat
<b>TYPE D'EPREUVE</b>	Il s'agit d'un exposé-discussion de 30 minutes. Aucun document n'est autorisé
<b>ADMISSION</b>	Vous serez admis si votre note est au moins de 12/20. Il n'est possible de passer que trois fois maximum.
<b>ATTESTATION</b>	Une attestation de réussite vous sera délivrée afin que vous puissiez prêter serment
<b>COMMUNICATION</b>	Le résultat de l'examen sera communiqué au CNB

**Arrêté du 30 avril 2012 fixant le programme et les modalités de l'examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle prévu à l'article 98-1 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat**

- Les règles déontologiques

Les principes essentiels de la profession d'avocat.

Le secret professionnel.

Le respect du contradictoire.

La confraternité.

Les conflits d'intérêts.

La succession d'avocats dans un même dossier.

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le code de déontologie des avocats européens.

- Organisation professionnelle

Rôle et compétences du conseil de l'ordre et du bâtonnier.

Rôle et compétences du Conseil national des barreaux.

- Exercice professionnel

Le domicile professionnel.

Les bureaux secondaires.

Le champ d'activité professionnelle.

Les incompatibilités.

La publicité personnelle de l'avocat.

La formation continue.

La spécialisation.

Le règlement des différends entre avocats.

Les infractions disciplinaires.

La procédure disciplinaire.

L'omission, la suppléance et l'administration provisoire.

La liquidation judiciaire.

- Les modes et structures juridiques d'exercice de la profession

L'avocat individuel.

Statut de l'avocat collaborateur libéral ou salarié.

L'avocat associé.

Les structures juridiques d'exercice de la profession d'avocat.

L'interprofessionnalité.

- Les honoraires, la comptabilité et la fiscalité

Les honoraires.

La comptabilité.

La fiscalité de l'avocat.

Les managements de fonds et le fonctionnement de la caisse des règlements pécuniaires des avocats (CARPA).

- La responsabilité civile professionnelle

L'assurance de responsabilité civile professionnelle.

Les réclamations.

Les mesures préventives.

## **LISTE ET COORDONNEES DES ECOLES D'AVOCATS DISPENSANT LA FORMATION INITIALE**

### ***EDA PARIS (E.F.B.)***

1, rue Pierre-Antoine Berryer  
92130 Issy-les-Moulineaux  
Tél : 01 80 22 01 53  
<http://www.efb.fr>

### ***EDA VERSAILLES (HEDAC)***

187, avenue du Général Leclerc -  
78220 VIROFLAY  
Tél : 01.39.51.38.20  
Fax : 01.30.21.10.04  
[contact@hedac.fr](mailto:contact@hedac.fr)  
<https://www.hedac.fr/>

### ***EDA NORD-OUEST (IXAD)***

Faculté de Droit  
1, place Déliot – CS 10 629  
59024 LILLE CEDEX  
Tél : 03 20 90 77 32  
[ixadecole@ixad.fr](mailto:ixadecole@ixad.fr)  
<https://www.ixad.fr/>

### ***EDA GRAND EST (ERAGE)***

4, rue Brûlée – CS 70008  
67085 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 03.88.14.19.00  
Fax : 03.88.36.73.63  
[contact@erage.eu](mailto:contact@erage.eu)  
<http://www.erage.eu>

### ***EDA RHONE-ALPES (EDARA)***

191, rue Vendôme  
69003 LYON  
Tél : 04.78.37.49.74  
<https://www.edara.fr/>

### ***EDA SUD-EST (EDASE)***

61, boulevard de la Blancarde  
13004 MARSEILLE  
Tél : 04 91 54 43 63  
[formationinitiale@edase.fr](mailto:formationinitiale@edase.fr)  
<https://www.edase.fr/>

**EDA CENTRE SUD (EFACS)**

103, avenue de Lodève  
34070 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.61.72.80  
Fax : 04.67.52.97.79  
montpellier@avocats-efacs.com  
<http://www.avocats-efacs.com/>

**EDA SUD-OUEST PYRENEES (EDASOP)**

35 C, Boulevard des Récollets  
31400 TOULOUSE  
Tél : 05.61.53.06.99  
Fax : 05.62.26.78.29  
[contact@edasop.fr](mailto:contact@edasop.fr)  
<http://www.ecoleavocats-toulouse.fr/>

**EDA ALIENOR**

18-20, rue du Maréchal Joffre – CS 51155  
33077 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05.56.52.39.63  
Fax : 05.56.79.25.26  
<https://www.eda-alienor.com>

**EDA CENTRE OUEST (ECO)**

9, boulevard du Grand Cerf  
86000 POITIERS  
Tél : 05.49.88.22.11  
[formation.initiale@avocats-eco.fr](mailto:formation.initiale@avocats-eco.fr)  
<https://www.avocats-eco.fr/>

**EDA GRAND OUEST (EDAGO)**

Campus de Kerlann  
Contour Antoine de St Exupéry - CS 67224  
35172 BRUZ CEDEX  
Tél : 02.99.67.46.67 / 02.99.67.46.69  
[contact@edago.fr](mailto:contact@edago.fr) /  
<https://www.edago.fr/>